

CONSEILS POUR REDIGER VOTRE LETTRE DE MOTIVATION

La lettre de motivation est un élément essentiel du dossier de candidature. Elle est lue très attentivement tant par les inspecteurs d'académie et généraux que par les bureaux des rectorats et de la **Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH)** du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. En effet, elle joue un rôle très important pour sélectionner et, le cas échéant, départager les candidats.

Quels sont les écueils à éviter, les principes et la méthode à suivre pour la rédiger ?

Les écueils à éviter

- *Les maladresses* à bannir absolument : l'évocation des échecs successifs au concours, le constat que vous êtes dans l'impossibilité de le préparer en raison de vos obligations professionnelles ou familiales, l'espoir, en cas d'intégration, d'un service moins fatigant, car ramené de 18 à 15 heures. Vous ne demandez tout de même pas un temps partiel !
- *Le discours ronflant* : l'exaltation lyrique de l'école républicaine, le souvenir ému des premiers maîtres, de la naissance de votre vocation, de vos premiers pas dans le métier, les appréciations dithyrambiques de vos supérieurs hiérarchiques. Soyez précis quant à vos engagements en restant modeste. Vous pouvez parler de votre vocation bien sûr, mais avec mesure.
- *La reprise du C V* sous la forme d'une narration conclue artificiellement par une formule du type « Pour ces raisons, je sollicite mon accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ». L'agrégation n'est pas un bâton de maréchal obtenu en fin de carrière.
- *L'énumération* de vos activités pédagogiques et péri-pédagogiques, l'une après l'autre, sans enchaînement logique. Ce genre de catalogue crée chez le lecteur une impression fâcheuse de confusion, de papillonnage.

Une lettre de motivation est une démonstration

Vous devez montrer

1. que la plus-value professionnelle que vous avez retirée de vos expériences et de vos formations vous a permis d'acquérir un niveau de qualification équivalent à celui d'un agrégé. Ce sont en effet toutes ces qualités (connaissances, expériences, méthodes, expertises) que vous allez apporter au corps des agrégés et qui vont vous permettre de l'intégrer.
2. que vous avez une idée claire du projet que l'obtention de l'agrégation vous permettra de réaliser.

Si vous sollicitez l'agrégation, c'est pour des fonctions ou des missions précises, pour lesquelles les qualifications de l'agrégation jouent un rôle essentiel. Il vous faut donc en dernière partie de la lettre de motivation définir clairement ce projet. N'évoquez pas de projets pour lesquels l'agrégation n'est pas indispensable.

Comment construire votre lettre de motivation ?

Votre carrière vous en fournit la matière. Mais il faut parvenir à en extraire les éléments que vous mettrez en valeur et qui seront vos atouts. Pour mener votre recherche efficacement, nous vous suggérons de procéder avec méthode, en suivant plusieurs axes.

1. L'axe pédagogique :

- exercice dans des classes dont le niveau s'élève progressivement : classes finales des collèges ou terminales des lycées, BTS, voire classes préparatoires aux grandes écoles.
- responsabilité de projets pédagogiques.

Il s'agit de projets disciplinaires ou interdisciplinaires contribuant à élever le niveau de connaissances et de formation des élèves. Si vous faites état, par exemple, de l'organisation de voyages ou d'échanges scolaires, montrez comment ils ont contribué à approfondir et à étoffer, chez vos élèves ou vos étudiants, leur connaissance de la langue, de la vie quotidienne, de la culture, de l'histoire du pays partenaire.

- formations suivies pour augmenter votre niveau de compétence, pour le bénéfice des élèves
- enseignement en Education prioritaire.

Il ne faut pas vous contenter de l'évoquer. Montrez ce que vous en retirez, par exemple, sur le plan de vos méthodes pédagogiques, de votre travail en équipe. Indiquez les résultats obtenus.

2. L'axe scientifique :

- Travaux de recherche, articles, publications, thèse.

Montrez que vous réinvestissez tout ce savoir acquis dans vos cours. Cela est valable autant pour les professeurs du supérieur que pour ceux du secondaire.

- L'admissibilité à l'agrégation.

A mentionner car elle valide un effort d'étude et d'approfondissement des connaissances.

3. Le rayonnement

- ✓ *rayonnement dans l'établissement* (travail en équipe, aide à l'orientation des élèves). Si vous participez aux instances de l'établissement, indiquez les réalisations auxquelles vous avez contribué : installation et renouvellement d'équipements pédagogiques, maintien ou création d'options. Dans le cas des professeurs du supérieur est prise en compte l'importance des niveaux d'enseignement et des charges administratives, comme, par exemple, le degré d'expertise requis par les cours dont ils sont en charge, la création de nouveaux diplômes, de nouvelles formations, la gestion de départements d'enseignement et de recherche.
- ✓ *rayonnement au service de la discipline* : responsabilités pédagogiques et disciplinaires, tutorat de stagiaires, missions de formateur en INSPE, publications disciplinaires, sur le site de l'établissement, de l'académie, participation à l'édition d'ouvrages scolaires.
- ✓ *rayonnement au service de l'institution* : missions d'appui à l'inspection, jury de concours (académiques ou nationaux), missions académiques et nationales validées par l'inspection régionale ou générale.

Une fois les éléments rassemblés, il faut rédiger une lettre adressée à *Monsieur Le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Il n'y a pas de modèle ni de plan passe-partout. Les uns conservent l'ordre chronologique, et montrent comment leur expérience professionnelle s'est complétée et enrichie au fil de leur carrière. D'autres choisissent un plan purement argumentatif. Quoi qu'il en soit, la présentation de votre projet professionnel doit venir s'enchaîner logiquement en dernière partie, car ce dernier est l'élément moteur de votre candidature et en montre la légitimité.

N'hésitez pas à contacter la section du SNALC de l'académie de Versailles.

info@snalc-versailles.fr

Les commissaires paritaires académiques agrégés ont siégé en CAPA et ont l'expérience des lettres de motivation. Ils sauront vous aider.